



Mesures Salariales 2023

FO SIGNE : POURQUOI ?

Pourquoi consentir 1NR et pas 2 ?

- ✓ Parce que nos adhérents ont validé cette négociation à presque 70% : « même si 2 NR auraient été appréciés, c'est une bonne négociation » ; « ce qui est pris n'est plus à prendre » ou « un tient vaut mieux que 2 tu l'auras »
- ✓ Parce que la lutte s'annonçait disproportionnée, dure et coûteuse en journée de grève : vos retours nous ont convaincu que votre pouvoir d'achat atteignait ses limites.
- ✓ Parce qu'il y aura d'autres échéances en 2023
- ✓ Parce qu'on ne peut pas toujours se comparer entre entreprises des IEG : EDF, Enedis n'ont pas obtenu la prime de 1500€ d'Engie notamment.

Pourquoi est-ce une bonne négociation ?

- ✓ L'obtention d'1 NR pour tous est historique, l'augmentation du SNB de 2,3% équivaut à l'obtention d'un second NR.
- ✓ Le taux d'avancement obtenu est un des plus élevés des négociations en cours, ce levier permet aux managers de récompenser l'investissement professionnel d'un maximum de salariés.
- ✓ L'harmonisation de tous les collègues à 35% est une vraie victoire pour FO : c'est une revendication de longue date de notre organisation syndicale qui aboutit enfin !
- ✓ Une prime de 1000€ (+ prime Engie de 1500€ + les 2x300€ déjà versés) qui répond, même ponctuellement, aux attentes et besoins des salariés.

Pour rappel : Les Mesures Salariales Obtenues

BRANCHE
Revalorisation de 2,3 % du SNB en 2023 Dispositif ancienneté de 0,6 % Plancher d'augmentation minimal pérenne et pour tous de 1040 € brut annuel Effet rétroactif au 1er juillet 2022 de la revalorisation de 1 % du SNB effectuée au 1er octobre 2022 Clause de revoyure en juillet 2023

+

GRDF
1 NR pour tous rétroactif au 1er juillet 2022 Taux d'avancement : 2,2% (10500 NR) Harmonisation de tous les collègues à 35% Prime de 1000€ versée fin mars 2023 Réévaluation des NR d'embauche jusqu'à bac + 2 Clause de revoyure adaptée à la branche



Ensemble, agissons pour ne plus subir !